

Mr Macron vient de proposer un plan pauvreté qui ressemble simplement à une tromperie destinée à faire, une fois de plus des économies sur la souffrance des pauvres. La base qu'il propose est celle du RSA. C'est un non-sens. Il est question de fusionner une dizaine d'allocations qui n'ont rien en commun : le RSA (revenu de solidarité active), l'AAH (allocation adulte handicapé), le minimum vieillesse ... Ces deux dernières catégories par exemple ne sont pas concernées par l'emploi.

De toute évidence, Mr Macron est dans sa délétère représentation de la personne au RSA : fainéante. Nous savons bien qu'il n'est pas le seul à mépriser les plus fragilisés d'entre nous. Mr Wauquiez a assuré que les chômeurs sont le cancer de la société. Pour d'autres il est question de sans dents. D'autres encore ont piétiné les précaires en valorisant la France qui se lève tôt ... Il est vrai qu'une partie de la France se lève tôt pour cultiver burn-out, dépression ... tandis qu'une autre catégorie privilégiée a la belle vie en bénéficiant d'un « revenu » de 483 euros. Cette catégorie est régulièrement humiliée, insultée par « l'élite » française sans que ça suscite de réactions. Nous connaissons le mépris qui découle de ces comportements irresponsables dans la population.

Nous savons que Mr Macron estime que les pauvres coûtent un pognon de dingue. De toute évidence, il propose avec ce « revenu d'existence » de rester dans la logique de sanction inhérente au RSA ... et de l'étendre à d'autres catégories d'allocataires.. Cela n'a rien de réjouissant car voici la réalité de vie des personnes les plus précaires d'entre nous.

### La logique du RSA

Nous le savons, le RSA, revenu de solidarité active ne permet pas toujours de survivre. Il est actuellement de 483 euros pour une personne seule.

Je vais prendre l'exemple des grandes villes. Le moindre « petit » loyer se situe entre 400 et 450 euros hors charges. Les marchands de sommeil s'en donnent à cœur joie pour proposer des taudis ou des placards à balais de 20 m<sup>2</sup> pour une telle somme ... sans que ça perturbe les responsables de la ville. Les pauvres sacrifient leur RSA pour un toit qui n'a souvent de logement que le nom.

Lorsqu'ils ont la chance d'accéder au statut de locataire, il leur reste l'aide au logement d'un montant de 275 euros pour assurer le reste : les charges, l'assurance, les dépenses quotidiennes. Le résultat est bien connu : au quinze du mois, c'est la disette : il ne reste rien.

Certains ont le courage d'affronter les fameux services sociaux mais d'autres ne veulent plus s'y frotter de peur de subir mépris, condescendance, menaces ou sanctions. En effet, pour exemple, un pauvre qui refuse de se plier à la signature de son « contrat d'insertion » se voit orienté vers la commission disciplinaire du département. Celle-ci peut décider de suspendre ou de couper sa misère de 480 euros. Lorsqu'il a vécu une telle expérience auprès d'une assistante sociale, on peut comprendre sa réticence.

Les moins chanceux n'arrivent pas à accéder à un logement. C'est alors le réjouissant parcours du SDF. Il faut appeler le 115 vers 13h. Passé cet horaire, il n'y a plus de place ... mais à cette heure-là, le service est souvent injoignable. Des centaines de personnes restent sans réponse chaque soir ...

Les plus heureux parmi les sans domicile fixe accèdent tout de même à un hébergement d'urgence pour quelques nuits. Il faut ensuite retenter sa chance en faisant le numéro magique du 115... à la bonne heure.

Les politiques argumentent depuis des décennies que seuls ceux qui ne cherchent pas d'emploi restent dans la situation inconfortable du RSA. Le mot qui conviendrait mieux est intenable.

Pôle emploi est donc chargé d'accompagner une partie des personnes allocataires du RSA. En effet seules celles considérées proches de l'emploi ont obligation d'inscription. Les autres, celles qui ont une problématique d'ordre social ou de santé sont suivies par les MDSI (maison départementale de la solidarité et de l'insertion) ou par les CCAS (centre communal d'action sociale). Les fameuses institutions où l'on fait signer un contrat d'insertion à ce public fragilisé ... sous la peur et la contrainte. On peut noter qu'en droit français le consentement est indispensable à la signature d'un contrat. Pourtant, en cas de refus, c'est le signalement au président du département et la convocation devant une commission disciplinaire qui pourra décider de couper le RSA. Les pauvres ont, une fois

de plus, droit à un traitement de faveur.

Pour une partie des personnes allocataires du RSA, Pôle emploi est donc l'institution référente.

On peut noter le respect de certains conseillers chez qui on peut entendre la même phrase : «les RSA, ils pourraient travailler».

Je vais prendre un exemple qui est généralisable, le mien. Je suis issue du travail social, d'un métier qui fait partie des nouveaux métiers du social mais qui a disparu aussi vite qu'il est apparu. La raison ? Il s'exerce dans le milieu associatif qui subit des coupes de subventions régulières depuis 2008. L'accompagnement des personnes en situation de précarité ne présente donc plus d'intérêt.

Suite à cette déconvenue, j'ai eu le plaisir de vivre six années de chômage aux côtés de Pôle sans emploi. On pourra m'excuser de cette requalification ...

Au cours de six années, le « suivi » a été effectué par une dizaine de conseillers ou conseillères. A chaque fois, il m'a fallu relater mon parcours. Le mot galère est plus approprié. Six années durant lesquelles j'ai dû recevoir deux offres par an de la part de Pôle emploi. Et l'une d'elle n'avait aucune cohérence avec mon domaine de recherche : le social. L'autre faisait partie de l'emploi dégradé. La restauration rapide en l'occurrence.

Ma relation a été correcte avec la plupart de ces agents. Il faut dire que mes démarches ont été multiples et intenses, ce qui m'a protégée. Lorsque que j'ai constaté que mon métier n'existait pas vraiment, j'ai engagé les démarches nécessaires à une reconversion. Stages de découverte métier, évaluation en milieu de travail, présentation à des formations, réponses à offres d'emploi ont jalonné mon quotidien. J'ai ainsi constaté que Pôle emploi n'avait aucune politique de formation. Il est très compliqué d'accéder à une formation permettant de se qualifier sur un nouveau métier. En effet, il faut passer tests écrits, entretiens devant des jurys. Les refus sont la règle. Cependant j'ai été reçue une fois à une formation qualifiante et intéressante ... Pôle emploi a fait barrage au prétexte que huit mille euros sur un an et demi, ce n'était pas finançable.

Pour revenir sur les relations avec les agents de Pôle emploi, la plupart ont été dans le soutien dans mes démarches. Je les ai souvent sentis désemparés par leur impuissance. Certains ont, je l'ai compris, demandé à être dessaisis de mon dossier pour cette raison. Cependant à trois reprises, je me suis trouvée face à la maltraitance. Une conseillère pour exemple m'explique que le fait d'effectuer une évaluation en milieu de travail ne sert pas à prendre du bon temps ... j'ai demandé sur le champ un changement de conseillère, ce qui a été compliqué à obtenir. La conseillère suivante refuse de m'inscrire à une formation qui m'intéresse ... et pose ma candidature sur une formation qui ne me convient pas. Quelques années plus tard, un conseiller, lors du premier entretien, me demande de décrire mon parcours et m'explique que je renvoie du négatif. Il ajoute qu'il faut tenir compte de l'âge du capitaine pour accéder à une formation ... à l'époque j'avais 46 ans.

Nous savons que ce type de situation constitue le quotidien des personnes sans emploi. En effet, Pôle emploi n'a aucune politique de formation. Elle dispose d'un budget limité s'élevant à deux mille euros : seules les formations courtes et non qualifiantes sont accessibles. Par ailleurs, la reprise d'études à l'université, moins coûteuse, est souvent considérée comme inutile par les agents de l'institution ...

Nous avons aussi les mails automatiques annonçant une radiation. Il n'est pas possible d'y répondre. Ils n'ont parfois aucune justification. Ils sont suivis d'une alerte auprès du président du département où il est signifié qu'il pourra décider de suspendre le revenu de la personne allocataire du RSA.

Nous savons que le chiffre de six millions de personnes sans emploi annoncé par Pôle sans emploi n'a aucun lien avec la réalité. Nous sommes plutôt aux alentours des dix millions si nous comptons toutes les personnes qui ne sont pas inscrites à Pôle emploi. Lorsqu'une personne ne touche plus d'allocations, elle cesse souvent de s'actualiser ... pour être à l'abri. Comme je l'ai expliqué plus haut, une bonne partie des allocataires du RSA n'a pas obligation d'inscription car elle bénéficie d'un accompagnement social.

Il n'est donc pas question de faire porter la responsabilité de cet effondrement sociétal aux agents de l'institution. Cependant le positionnement de contrôle qui est celui de cette administration est maltraitant et destructeur à l'égard des personnes sans emploi. Pour exemple voici la conclusion des lettres de convocation que reçoivent les sans emploi :

« IMPORTANT :

*En cas d'absence à cet entretien et sans justificatif de votre part, nous serons contraints, conformément aux articles L. 5412-1 et R. 5412-1 à R. 5412-8 du code du travail, de procéder à votre radiation de la liste des demandeurs d'emploi, ce qui entraînera l'interruption du versement par Pôle emploi du revenu de remplacement, si vous en bénéficiez.*

*Si vous bénéficiez du RSA, cette décision sera transmise au Président du Conseil Départemental qui pourra décider d'interrompre le versement de ce revenu.»*

Pour rappel, une relation d'accompagnement digne de ce nom se situe dans le respect et la confiance. L'accompagnement a pour but de faire émerger les besoins, les demandes et les désirs de la personne. Il se situe dans le temps. La menace et la sanction n'ont pas leur place dans ce type de relation. Or, les agents Pôle emploi qui « aident » les personnes sans emploi sont dénommés « conseillers emploi ». Qui peut croire à cette farce ?

Pour achever ce tableau, nous n'oublierons pas le traitement hautement respectueux de la CAF qui finit de cerner et d'accabler le pauvre. Le pauvre coupable d'essayer de garder la tête hors de l'eau avec sa misère doit se garder de recevoir une personne chez lui. En effet, il peut être considéré en couple. Le pauvre est alors attendu par une commission disciplinaire qui comprend cinq personnes. Pas de cadeau pour le fraudeur, c'est la coupure des vivres sur le champ.

Par ailleurs, si le pauvre a constitué une petite épargne parce qu'il est allocataire récent, héritier ... il doit reverser les intérêts de son épargne à la CAF. S'il reçoit une aide financière régulière qui apparaît sur le relevé bancaire, c'est idem. La sanction tombe : le pauvre voit dans un premier temps son RSA suspendu puis amputé pour trop perçu. Durant deux, trois mois, il peut alors se trouver sans ressource.

### Les conséquences de la logique de sanction et de contrôle

Nous pouvons aborder maintenant les conséquences de ce traitement accordé aux plus précaires d'entre nous. Une sanction peut tomber très facilement sur un pauvre et de toutes parts. Il en résulte une insécurité, une précarité alimentées par la peur. La peur de voir sa misère coupée et de vivre l'enfer : se retrouver à la rue. Voici le quotidien des plus pauvres d'entre nous. L'enfer quotidien d'une société qui dans le sillage des politiques sans scrupules, stigmatise ces publics.

On peut citer ici un extrait du livre «La fabrique des exclus» de Jean Maisondieu :

*« Dans ce monde aliéné de renoncer à la fraternité, le plus gros reproche implicite qui est fait à l'exclu est celui d'avoir la prétention de rester semblable aux inclus qui, eux, ne sont pas des épaves ! La plus grande crainte des inclus est d'être comme lui : rien ! C'est pourquoi ils ne veulent pas le voir et rêvent de le faire disparaître, quitte à lutter contre l'exclusion, s'ils ne peuvent pas faire autrement. Et pour faire bonne mesure et ne pas trop risquer de le rejoindre dans son exclusion, ils se lancent davantage dans la course au profit et revendiquent leur utilité sociale tout en stigmatisant ceux qui n'arrivent pas à en suivre le rythme ou, pire, à y prendre part.»*

### Un autre chemin

De plus en plus de voix s'élèvent pour dire que l'emploi n'est plus qu'une idéologie.

Pour en citer quelques-unes : Benoît Hamon, les divers courants de réflexion sur le droit au revenu, avant eux Pierre Carles, Albert Jacquard ... les objecteurs de croissance tels que Paul Ariès ou

encore Serge Latouche. Ils ont mis en lumière une société qui n'assume pas sa réalité : celle d'une soumission à l'idéologie du travail, de l'emploi. Les dix millions de chômeurs en France continuent à être montrés du doigt, désignés comme les responsables du désastre de la logique économique libérale. Pourtant le plein emploi, c'est terminé et depuis longtemps.

Les précaires souffrent en silence de vivre dans la misère, la peur et la stigmatisation. Nous savons pourtant que l'être humain pour vivre a besoin de sécurité dans ses besoins Il est aussi un être de sociabilité qui s'épanouit lorsqu'il peut prendre part, participer à la vie de la communauté. Nous savons que le monde associatif est largement nourri par les personnes sans emploi. Elles y participent souvent en tant que bénévoles. Le cliché du chômeur feignant n'arrange donc que les politiciens peu scrupuleux qui courent après un électorat peu enclin à la réflexion.

La caricature du chômeur idiot ne résiste pas davantage : une personne allocataire du RSA sur deux a suivi des études supérieures. C'est bien là la référence de la société libérale pour mesurer l'intelligence ?

Pour ce qui est des « sans dents », les sans emplois ont en effet une difficulté d'accès aux soins. Les soins dentaires sont remboursés au rabais et la CMU (couverture maladie universelle) est peu appréciée par certains professionnels de ce domaine. Le jour où la république française assumera ses responsabilités, les personnes pourront bénéficier d'un suivi digne de ce nom et remplacer les dents qui leur manquent. Nous savons aussi que les pauvres ne sont pas les bienvenus auprès des « médecins » qui pratiquent les dépassements d'honoraires.

Par ailleurs, ils n'ont pas le droit à la reconnaissance de leur souffrance. Les médecins, y compris les professionnels de la santé mentale, sont désemparés lorsqu'une personne souffre et devrait être mise à l'abri de la maltraitance. Leur réponse est : un salarié dans une telle situation serait protégé en étant déclaré inapte. Il serait orienté vers la médecine de travail. Pour une personne sans emploi, rien n'est prévu, nous ne pouvons rien faire.

Mais où est donc passé le principe d'égalité républicaine ?

Ce désastreux constat nous montre qu'il est temps que le droit au revenu présent dans la constitution française soit respecté. Je vais citer ici l'article 11 du préambule de la constitution du 27 octobre 1946.

*«Elle (la nation) garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de **la situation économique**, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des **moyens convenables d'existence.**»*

Que chacun, chacune, ait enfin le droit de mettre du sens dans sa vie, de faire ses choix, de vivre dignement. Nous rappelons que le psychologue américain Abraham Maslow élaborera une liste de besoins fondamentaux nécessaires à tout être humain : les besoins physiologiques, la sécurité, l'appartenance, l'estime, la réalisation de soi. Pour Maslow :

*«Il s'agit d'une hiérarchie des valeurs qui se situe dans l'essence même de la nature humaine en soi. Elles ne sont pas seulement voulues et désirées par tous les êtres humains, mais répondent aussi à un impératif dans le sens où elles sont nécessaires pour éviter la maladie et la psychopathologie.»*

Que les besoins fondamentaux de chacune, chacun, ceux qui donnent une sécurité de vie soient enfin respectés, nous pourrions peut-être alors évoquer le mot société.